

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sabrina Vincent](#)

<https://www.cadre21.org/membres/31d1d9df168072235a9b27d5>

Date d'obtention : 2021-04-26 15:36:53

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse Sexto va vraiment facilité mes interventions, les étapes sont simple à suivre et tous le monde connait son rôle.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus au courant des lois et des procédures en ce qui concerne les interventions Sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre le temps de remplir adéquatement le questionnaire avec l'élève.

M'assurer que les gestes posés sont malveillant ou un acte impulsif.

Surtout ne jamais regarder les photos ou vidéos.